

Peau de chagrin

20-04-2018

En qualité de pays d'accueil des Olympiades de 1924, la France est tenue "d'assurer une organisation irréprochable répondant aux espérances du monde sportif tout entier représentant 42 nations", selon l'exposé des motifs de la loi de financement de la manifestation. Lors de la présentation de la candidature parisienne en juin 1921, il avait été prévu la construction de quatre stades sur les anciennes fortifications et un budget total de 30 millions de francs (env. 33 millions d'euros) : 2/3 Etat, 1/3 Ville de Paris.

Un an plus tard, en juin 1922, la Ville déclare ne plus pouvoir intervenir qu'à hauteur d'un million de francs. Le gouvernement de Raymond Poincaré renonce à la construction des stades, décide d'utiliser des installations existantes ou transformées et ramène le budget à 16 millions de francs.

Politique de la peau de chagrin plutôt que du tonneau des Danaïdes !

Igor Salomon

igorsalomon@editionsdupalio.fr